

Genève

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **49 (1961)**

Heft 10

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-269801>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DANS LES CANTONS ROMANDS

GENÈVE

Débat sur les études des filles au Conseil économique et social

Les organisations féminines internationales, fortes de l'expérience historique, voudraient que l'Unesco proclame dans le monde, le droit pour les filles de faire les mêmes études que les garçons.

Maintes fois des opinions divergentes se sont affrontées: les filles doivent faire les mêmes études que les hommes, dit-on d'une part; les filles doivent faire des études qui les préparent à leur rôle d'épouse et de mère, répond-on. Bien entendu, le programme des filles sera considéré comme équivalent à celui des garçons.

D'excellents arguments sont échangés pour soutenir l'une et l'autre opinion, mais une expérience millénaire a prouvé que lorsque les filles «bénéficient» d'un programme spécial, leur diplôme est toujours considéré comme inférieur à celui des garçons par les employeurs et l'opinion publique. Il faut que les filles passent les mêmes examens, devant les mêmes examinateurs que les garçons pour qu'on reconnaisse la valeur égale de leurs capacités.

Hélas, malgré une joute oratoire où brillèrent d'éloquentes déléguées, telles Mme Lefaucheux (France), Mme F. Della Gherardesca, conseiller auprès du délégué du gouvernement italien, le conseil économique et social, réuni à Genève, pour sa 32e session, a refusé de renoncer au terme dangereux d'«études équivalentes» pour les filles. Il faudra revenir à la charge.

Sur d'autres objets, sur d'autres résolutions transmises par la commission de la condition de la femme, le Conseil économique et social, a été d'accord de soumettre les textes au vote de l'Assemblée générale des Nations Unies 1961.

Le projet de recommandation sur le mariage propose de rendre obligatoires le consentement des deux époux et l'enregistrement officiel du mariage et de fixer l'âge minimum à 15 ans.

Le projet de convention sur le mariage est moins catégorique, il s'abstient de fixer un âge minimum.

La législation fiscale impose les revenus d'un ménage en additionnant le revenu professionnel de

chaque époux, cette charge aggravée par l'échelle progressive, décourage souvent une femme d'exercer sa profession. Il faudrait que le «revenu du travail des personnes mariées ne soit pas plus lourdement imposé que celui des célibataires».

L'Organisation internationale du travail est invitée à faire respecter les droits économiques féminins: libre accès à la formation professionnelle, égalité de rémunération, possibilités d'avancement, accès aux emplois supérieurs.

L'Organisation mondiale de la santé est priée d'examiner si vraiment elle ne peut envisager une étude des aspects médicaux des opérations fondées sur la coutume, puisque à Addis-Abebba, les déléguées africaines se sont associées à ce vœu depuis longtemps formulé par les associations féminines internationales.

A. W.-G.

Au Soroptimist-club

Le Soroptimist-club de Genève a eu le chagrin, au cours de ces dernières semaines, de perdre deux de ses membres éminents: Mlle Jeanne Piquet, Dr. des sciences, ancienne présidente du club et Mme Hélène Dalmat, artiste dramatique.

Pour l'exercice 1961-1962, le comité a été renouvelé comme suit: présidente, B. Hermanjeat; vice-présidente, P. Huguenin; secrétaire, L. Della Santa; trésorière, J. Brunet; membres, G. Blanc, G. Duparc, M. Emery, M. Geneux, M. Morand, D. Schid-Kreis. Déléguées à l'Union nationale: A. Pinguet et A. Torcapel.

Beau succès de la vente de la Chaîne des Mères

Au nom du Village d'enfants Pestalozzi, à Trogen, la Chaîne internationale des Mères remercie la population genevoise de l'accueil qu'elle a réservé aux jolies pochettes vendues dans les rues de Genève, en mai dernier.

Cette vente, organisée avec la collaboration de plusieurs sociétés féminines genevoises, a produit la somme de 24.350 fr. qui a été intégralement versée à l'œuvre de Trogen.

VAUD

A qualification supérieure, salaire inférieur

Le Grand Conseil vient de décider une revalorisation des traitements de ses fonctionnaires. On peut s'étonner qu'à l'occasion d'une révision de la loi de 1947 sur le statut général des fonctions publiques cantonales, il n'ait pas songé à diminuer l'écart choquant et injustifié qui existe entre les traitements masculins et les traitements féminins, quelle que soit la valeur de la fonctionnaire, quels que soient ses titres, quels que soient son travail et ses responsabilités.

Par cette révision, qui hausse l'ensemble des traitements, il entend recruter plus facilement son personnel, retenir les bons éléments attirés par le secteur privé, où ils sont mieux payés. Le Conseil d'Etat s'est plaint devant le Grand Conseil de l'hémorragie qui s'est produite notamment dans le corps enseignant. L'orsqu'il a élaboré cette révision de la loi de 1947, il n'a pas songé qu'on pourrait peut-être retenir certaines institutrices de valeur en les payant normalement, c'est-à-dire comme leurs collègues masculins.

Dans la commission extraparlamentaire qui a étudié cette revalorisation se trouvaient deux femmes; aucune des deux n'a-t-elle pu ou osé élever une réclamation en vue d'une meilleure rétribution des femmes? Dans la commission parlementaire à qui était soumise cette révision, il n'y avait pas de femmes.

Un exemple choquant

La «Feuille d'avis officiels» du 25 juillet nous apprend qu'on accorde généralement de 7978 fr. à 11 514 fr. à un sous-secrétaire de la préfecture de Lausanne et à un sous-secrétaire de direction à l'Hôpital cantonal dont on n'exige qu'un certificat d'apprentissage ou une formation jugée équivalente. Mais une employée de secrétariat à la faculté de Médecine et à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, on n'offre qu'un traitement allant de 7509 fr. 1965 fr., donc 467 fr. de moins au départ, 549 fr. de moins avec le traitement maximum, à une femme qui doit avoir un certificat de fin d'apprentissage, une formation complémentaire professionnelle, un diplôme de gymnase ou d'une école de commerce, qui doit en outre être une habile sténographe pouvant rédiger seule la correspondance, donc prendre des initiatives, et savoir de plus l'allemand et l'anglais, sans parler de la culture générale pour un travail dans une faculté et une école universitaire; et ce n'est pas tout, l'Etat demande encore des notions de comptabilité! Pour 7500 fr. par an, alors que dans les affaires, on s'arrache les secrétaires habiles sans lesquelles les chefs ne pourraient jamais accomplir tout leur travail...

S. B.

L'habitation féminine

Sous la présidence de Mme I. Krayenbül-Gubser, l'assemblée annuelle de l'«Habitation féminine», société coopérative, propriétaire d'un immeuble à la rue du Vieux-Moulin, s'est tenue, le 3 juillet dans la salle des conférences de l'Union vaudoise des associations industrielles, commerciales et de métiers, mise à sa disposition par sa secrétaire, Mlle B. Pelichet. Sans discussion, sur le rapport de M. Déprez, gérant de l'Office de comptabilité, les comptes ont été approuvés, après vérification par Mme L. Zanchi et Mlle Genton; ils accusent un solde actif de 7059,25 fr., ainsi réparti: 5000 fr., amortissement sur l'immeuble; 500 fr. à la réserve légale; 1502 fr. 50, dividende de 2 1/2 % aux porteurs des 601 parts sociales et 56 fr. 75, à compte nouveau.

Pour remplacer Mme Bänziger, démissionnaire, la municipalité de Nyon a nommé membre de la commission scolaire, Mme Bernard Glasson, pharmacienne.

S. B.

La vingt-deuxième conseillère communale vaudoise

C'est Mme Jacqueline Perrin, de Montmolin, qui a prêté serment, le 20 juin, devant le Conseil communal des Planches-Montreux. Cette assemblée comptait déjà deux conseillères communales se rattachant au Parti socialiste.

A voir: l'exposition Parents et enfants

Sous le titre «Parents et enfants», une exposition aura lieu à Genève, du mercredi 4 au dimanche 15 octobre inclus, au Musée d'art et d'histoire (Salle des Casemates).

En outre, une vingtaine d'œuvres locales, officielles et privées, qui s'intéressent à l'enfance et à la jeunesse auront l'occasion de faire connaître leur activité.

L'exposition sera complétée par des conférences, des entretiens, des séances pour enfants.

Toutes les manifestations seront ouvertes gratuitement au public.

NEUCHÂTEL

Distinction

Mme Renée Cattin-Robert, avocate à Pesoux, a été nommée à la présidence de la Commission cantonale de l'assurance-invalidité.

Cette commission nouvellement créée comprend des médecins, des juristes et des spécialistes de la réadaptation et de l'assistance sociale.

Nous félicitons la nouvelle présidente sachant qu'elle assumera sa tâche avec compétence.

M. P.

Une initiative heureuse

Mme Anne-Marie Hauser, présidente de l'Association neuchâteloise pour le suffrage féminin, a eu la bonne idée, dans le but d'intéresser d'avantage les femmes à la chose publique, de recueillir les noms de celles qui étaient désireuses de collaborer aux multiples tâches de l'Etat.

Avec l'aide des membres du comité cantonal, une centaine de noms de dames furent réunis, dont la liste fut envoyée au Conseil d'Etat, avec prière de la prendre en considération lors du renouvellement des commissions cantonales.

Notre haute autorité agréa cette demande et 15 citoyennes furent élues, ce qui porte à plus de 30 le nombre de celles qui font actuellement partie des dites commissions.

On note avec plaisir que dorénavant des femmes sont appelées à siéger dans les commissions cantonales d'apprentissage, d'enseignement secondaire et gymnastique ainsi que dans celle du contrôle des films.

M. P.

In memoriam, Neuchâtel

La section de Neuchâtel de l'Association suisse pour le suffrage féminin a eu le grand chagrin de perdre son plus ancien membre, en la personne de Mlle Elisabeth Jeanrenaud, décédée le 16 juin, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Avec Emma Porret et Louisa Thiébaud, Elisabeth Jeanrenaud a été l'un des membres fondateurs de la société qui se nomma d'abord «L'Union féministe».

Ces femmes de cœur œuvrèrent durant de longues années avec intelligence et dévouement en vue d'obtenir, pour les femmes, les droits politiques. Elisabeth Jeanrenaud seule, eut la joie de voir ses efforts couronnés de succès et eut même la satisfaction d'user de ses droits.

Avec son amie Louisa Thiébaud, Elisabeth Jeanrenaud dirigea le bureau de placement des «Amies de la jeune fille», une institution qui a rendu et qui rend encore d'innombrables services. Elle sut remplir sa tâche avec bienveillance, tact et dévouement.

Pour ses amies, ses protégées, pour les œuvres nombreuses auxquelles elle s'intéressait, Elisabeth Jeanrenaud a été d'une grande générosité; jamais on ne s'adressait à elle en vain et toujours elle agissait avec une extrême discrétion. Elle demeurera en exemple à tous ceux qui ont eu le privilège de la connaître et qui lui garderont un fidèle souvenir.

Anna Billeter.

Les livres

Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse

Cinq nouvelles brochures OSJ viennent de paraître. Il s'agit des histoires captivantes que voici: «En écoutant la Pie Jacasse», série littéraire. Depuis 10 ans.

«Le Réve de Nuage rouge», série histoire. Depuis 12 ans.

«L'Escalade, maison rêvée», série littéraire. Depuis 12 ans.

«Le Mystère de la Gloriette», série littéraire. Depuis 10 ans.

«Le Vieil Homme de la Forêt», série littéraire. Depuis 8 ans.

Ces nouvelles brochures feront la joie des enfants.

L'ATOME, SOURCE D'ÉNERGIE

par Jacqueline Juillard

Ce nouveau venu dans la série des petits atlas Payot résume nos connaissances actuelles sur la constitution de la matière. Cet aperçu historique précède la description des techniques employées aujourd'hui pour domestiquer l'énergie atomique. Croquis, schémas et photos font pénétrer le lecteur au cœur des installations nucléaires du monde entier.

L'auteur est membre du comité de l'Association suisse pour l'énergie atomique et se passionne pour la vulgarisation scientifique; elle dispose sur le sujet d'une information complète et très à jour.

P. N.

«Hôtesse - Mannequins - Esthéticiennes»

(Editions Hachette - Paris)

Cette publication fait partie de la collection «Carrières» éditée par la maison Hachette. Quoique les renseignements précis qu'ils donnent sur les conditions de travail, les possibilités d'emploi et les salaires se rapportent à la France, ces petits livres présentent un intérêt certain pour les jeunes filles de chez nous aussi, car ils exposent clairement le miroir aux alouettes et les dangers que peuvent cacher les titres envieux d'hôtesse, de mannequin ou d'esthéticienne.

Tout pour le bureau



Exposition permanente de meubles et machines de bureau

Une qualité...



...qui court les rues!

Pour vos tricotés, toujours les

LAINES DURUZ

Le plus grand choix de la Suisse Romande



VOYAGES ET VACANCES

gratuits en collectionnant les bons de garantie des

Pâtes de Rolle



LA MAISON RENOMMÉE POUR SON GRAND CHOIX DE TRICOTS ET LAINES

A TRICOTER



CONFECTION JERSEY ALPINIT - HANRO

FRAISSE & C^{ie}

TEINTURIERS GENEVE

Magasins:

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Rue de Rive 7 Tél. 25 19 37

Magasin et usine:
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE



PAPETERIE BRIQUET

RUE DU MARCHÉ 38 Genève-Tél. 25 93 95

